

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 12 mars 2008 à 20 heures.

Étaient présents MM. André Labbé, préfet et maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
 Jean-Guy Bolduc, maire de Beauceville;
 Michel Cliche, préfet suppléant et maire de Ville Saint-Joseph-de-Beauce;
 Christian Jacques, maire de Tring-Jonction;
 Louis Jacques, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric ;
 Roland Giguère, maire de Saint-Victor;
 Daniel Perron, maire de Saint-Séverin;
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;

MMe Ghislaine Doyon, maire de Saint-Jules.

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Labbé, préfet et maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Étaient aussi présents MM. Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier;
 Renal Roy, évaluateur agréé et directeur général adjoint;
 Marc-André Bérubé, coordonnateur en aménagement;
 François Roberge, technicien en environnement.

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4082-08 Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Bolduc, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en gardant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 FÉVRIER 2008

Le secrétaire-trésorier a constaté que la copie du procès-verbal transmise aux maires est incomplète et il informe que ceux-ci qu'une copie complète leur sera transmise dès le lendemain de la réunion.

4083-08 Sur la proposition de monsieur Daniel Perron, il est néanmoins résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 13 février 2008 avec la correction suivante : au point 24, monsieur Jean-Rock Veilleux fait partie du comité d'internet haute vitesse.

3- COMPTES À PAYER

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes du mois de mars, ainsi qu'une version corrigée des comptes depuis le 28 novembre 2007 : des omissions étaient survenues lors de l'absence de madame Manon Daigle. Le Conseil demande que les mesures soient prises pour qu'une situation similaire ne se reproduise pas à l'avenir.

4084-08 Sur la proposition de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que les comptes soient adoptés comme suit :

Comptes qui auraient dû être présentés à la séance du 28 novembre 2007

	Présentés	Corrigés
Impressions de Beauce	- \$	227,90 \$
Bodycote	- \$	335,02 \$
Bureautique Guy Drouin	- \$	134,42 \$
Groupe Négotel inc.	- \$	70,21 \$
Extincteurs de Beauce	- \$	411,74 \$
Location BGD inc.	- \$	57,76 \$
Auto Bernard Roy	- \$	66,09 \$
Manon Daigle (avance assurance salaire)	- \$	1 874,16 \$

Comptes qui auraient dû être présentés à la séance du 16 janvier 2008

	Présentés	Corrigés
François Roberge (dépenses)	151,60 \$	170,10 \$
Bell Mobilité	126,85 \$	129,40 \$
Telus	12,44 \$	6,22 \$
Consultant Jocelyn Benoît Inc	1 372,57 \$	1 942,32 \$
Beauce média (Offre d'emploi)	1 065,43 \$	537,93 \$
DEBB	108,59 \$	176,26 \$
Veolia (Éco-Centre Octobre et Novembre 2007)	3 820,88 \$	3 832,28 \$
MRC La Nouvelle-Beauce (ordures ménagères Nov et Déc, Publicité)	58 329,88 \$	83 782,06 \$
Cliche Laflamme Loubier (Dossier Clément Roy)	- \$	350,00 \$
Eclaireur Progrès (Offre d'emploi)	- \$	527,50 \$
ADGMRCQ (Cotisation 2008)	564,15 \$	568,06 \$
COMBEQ (Adhésion 2008)	256,39 \$	433,02 \$
Publications CCH Ltée (renouvellement abonnement)	- \$	954,00 \$
Sanibelle Inc (Collecte sélective Décembre 2007)	- \$	26 285,26 \$
Daniel Cliche Avocats (Exploitation Santec Inc)	- \$	16 656,37 \$
Audrey Poulin	- \$	2 031,75 \$
Gilbert Caron (petite caisse)	- \$	300,00 \$
Réseau Environnement (Inscription colloque)	- \$	169,31 \$
Fondation du CSSS Beauce-Etchemin (Décès Viateur Grondin)	- \$	100,00 \$

Comptes qui auraient dû être présentés à la séance du 13 février 2008

	Présentés	Corrigés
SSQ (Assurances collectives Février 2008)	2 939,85 \$	2 774,22 \$
Telus (Janvier 2008)	12,38 \$	6,16 \$
Sanibelle Inc (Collecte sélective Janvier 2008)	34 661,13 \$	34 334,14 \$
Postes Canada (Xpresspost)	- \$	242,81 \$
Quincaillerie Beauceville Inc	- \$	33,26 \$
Les Ats et la Ville (cotisation 2008)	- \$	250,00 \$
Audrey Poulin	- \$	1 461,50 \$
	103 422,14	181 231,23 \$

Total des comptes payés et non présentés 77 809,09 \$

Comptes du mois de mars 2008

Gilbert Caron (Dépenses)	88,56 \$
Denis Desbiens (Dépenses)	465,46 \$
Renal Roy (Dépenses)	816,13 \$
Miriel Morin (Dépenses)	49,35 \$
Manon Denicourt (Dépenses)	68,00 \$
François Roberge (Dépenses)	81,80 \$
Geneviève Turgeon (Dépenses)	258,51 \$

Gaston Vachon (Dépenses)	710,69 \$
Ville de Beauceville (Pour sabler les Rangs)	361,20 \$
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce (BFS décembre 2007)	1 654,81 \$
MRC La Nouvelle-Beauce (Publicité pour collecte sélective)	261,06 \$
Fédération Québécoise des Municipalités (Mise à jour Règlement Municipal)	204,75 \$
Québec Municipal (Adhésion 2008)	846,56 \$
Sogetel Inc.	490,14 \$
DEBB Inc (papeterie)	321,41 \$
Telus	6,16 \$
Les Pompes R. Fontaine (1/2 du contrat annuel)	3 104,06 \$
Les Excavations Jean-Louis Mathieu Inc (dénégement)	976,37 \$
Le Groupe Système Forêt (ortho photo)	1 309,35 \$
Ordre des urbanistes du Québec (Inscription Congrès)	350,00 \$
Ordre des urbanistes du Québec (Cotisation 2008)	555,47 \$
Sycare Inc (Logiciel)	1 354,50 \$
Ordre des Évaluateurs agréés du Québec (Formation)	455,80 \$
Ordre des Évaluateurs agréés du Québec (Cotisation 2008)	730,27 \$
Le Centre Électrique de Beauce Inc.	279,39 \$
Bureautique Guy Drouin Inc (poudre pour fax et contrat de service copieur)	198,80 \$
Veolia (Eco-Centre Janvier, Février 2008 et ajustement de prix 2005-2006-2007-2008)	2 319,81 \$
Les Constructions GBM Inc (Travaux au 2e étage)	3 366,67 \$
Aqua Beauce (Eau)	71,50 \$
SSQ (Assurances Collectives Mars 2008)	2 774,22 \$
Cliche Laflamme Loubier (Honoraires dossier Sanibelle Inc)	987,57 \$
Groupe de géomatique AZIMUT Inc (rénovation cadastrale)	10 608,37 \$
Groupe Négotel	125,21 \$
Bruno Lévesque (Formation et mise à jour)	383,00 \$
Aqua Pure (refroidisseur d'eau)	303,63 \$
Jocelyn Simard (Honoraires Programmes SHQ)	835,80 \$
Société canadienne des Postes (Timbres)	293,48 \$
Manon Daigle (Pour Petite Caisse)	400,00 \$
Fonds CI (Cotisations Février 2008)	4 584,63 \$
Revenu Québec (Sommaire des Retenues 2007)	11,35 \$
Fonds de l'information foncière (Vente pour taxes)	80,00 \$
Fédération Québécoise des Municipalités (Assemblée des MRC)	158,02 \$
Marcel Roy (Animation souper)	150,00 \$
Rose-Marie Pomerleau (souper de cabane à sucre)	780,00 \$
Renal Roy (dépenses)	39,51 \$
André Labbé (dépenses)	662,45 \$
Hydro-Québec	3 674,55 \$
Bell Mobilité (cellulaires)	122,21 \$
Ordre des Urbanistes du Québec (formation MAB)	200,00 \$
Éditions Yvon Blais (Loi aménagement Urbanisme mise à jour)	94,40 \$
Les Constructions GBM Inc. (Déglacer le toit)	574,79 \$
Visa Desjardins	104,24 \$
Gravure G.P. Enr. (Plaques souvenir)	70,00 \$
Sanibelle Inc (collecte sélective février 2008)	24 403,39 \$

TOTAL 74 177,40 \$

4- **MATIÈRES RÉSIDUELLES**

4.1 Suivi post-fermeture du LES : rapport 2007.

Monsieur François Roberge a présenté les grandes lignes du rapport concernant le suivi post-fermeture du LES de la MRC. Toutes les normes sont largement respectées.

Monsieur Roberge a fait état du fait que le MDDEP, suite à la visite des lieux effectuée en novembre 2007, a exigé que des travaux de coupe d'herbes et d'arbustes soient effectués sur le site en 2008 afin que le tout soit conforme aux exigences.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche assure le suivi post-fermeture de son lieu d'enfouissement sanitaire;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2007 dudit suivi a été déposé au Conseil des maires à sa séance du 12 mars 2008 :

4085-08 Sur la proposition de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le rapport annuel 2007 du suivi post-fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC Robert-Cliche soit accepté et transmis au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

4.2 Dossier fosses septiques : mise à jour

Tel qu'indiqué par monsieur François Roberge en séance de travail, le comité de planification du dossier des fosses septiques a tenu une première rencontre le 4 mars et certains principes ont été établis.

De plus, la ville de Beauceville a informé la MRC qu'elle acceptait d'accorder sa compétence à la MRC en cette matière.

Il est convenu que la planification du dossier sera terminée au plus tard en mai.

En réponse à une interrogation de monsieur Bolduc, le secrétaire-trésorier informe qu'il est vrai que peu de MRC, à ce jour, ont entrepris de procéder à la mise aux normes des installations septiques sur leur territoire.

4.3 Compensation financière : mise à jour

Le Conseil prend note de l'opposition de la ville de Beauceville à ce que la MRC conserve ne serait-ce qu'une partie de la compensation sur la collecte sélective, bien qu'elle admette que la MRC ait la compétence en cette matière. Comme expliqué par le directeur général de la ville, monsieur Jacques Francoeur, en séance de travail, la ville prétend que le règlement 62-95 de la MRC régissant ladite compétence n'autorise pas la MRC à procéder de cette façon.

4086-08 Sur la proposition de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité que la MRC obtienne un avis juridique de Me Daniel Bouchard quant à la capacité de la MRC à décider elle-même de l'utilisation de la compensation financière sur la collecte sélective, à la lumière de son règlement 62-95.

4.4 Éco-Centre

Le Conseil maintient son acceptation de la proposition présentée à la séance de février quant au fonctionnement de l'Éco-Centre. La MRC assumerait le coût de disposition des RDD à même les fonds provenant de la compensation sur la collecte sélective. Veolia accepte que les municipalités établissent un quota de trois (3) mètres cubes par résidence sur les quantités de matières défrayées par les municipalités et Veolia diminuera sa tarification de 20 \$/m³ à 15 \$/m³.

Il est impératif que ce fonctionnement soit entériné par tous, faute de quoi Veolia envisage de fermer son centre le 1^{er} avril, scénario que ne peut se permettre la MRC.

5- PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE : PROGRAMME DE TRAVAIL

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, via le ministère des Affaires municipales et des Régions, verse une aide financière de fonctionnement aux MRC;

ATTENDU QUE pour obtenir l'aide financière dans le cadre dudit programme, la MRC doit présenter au MAMR un programme de travail entériné par le Conseil des maires;

4087-08 Sur la proposition de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adopte le plan de travail de la MRC élaboré dans le cadre du programme d'aide financière aux MRC.

6- DOSSIER RIVIÈRE DES FERMES

Monsieur Louis Jacques se dit fort déçu de la décision du MDDEP de refuser la proposition d'intervention que lui a présentée la MRC pour une intervention d'aménagement de la rivière des Fermes.

Après une longue discussion, il est convenu que la MRC demandera, d'une part, une rencontre avec le bureau régional du MDDEP afin de défendre son projet, et que monsieur Louis Jacques, d'autre part, contactera le député Janvier Grondin concernant ce dossier.

7- DOSSIER CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI

Après avoir entendu, en séance de travail, les arguments des représentants du Carrefour Jeunesse-emploi de Beauce-Nord en réaction à la demande du Conseil de la MRC de vouloir obtenir un Carrefour Jeunesse-emploi pour son propre territoire ainsi que les arguments des représentants du CLD Robert-Cliche justifiant le maintien de ladite demande, le Conseil décide de maintenir sa demande consignée par le biais de sa résolution 4051-08.

8- CLD

8.1 - Rapport d'activités 2007

Monsieur Daniel Chaîné présente les grandes lignes du rapport d'activités 2007 du CLD Robert-Cliche.

8.2 - Palée 2008-2013

Monsieur Chaîné rappelle aux élus qu'ils sont invités à participer aux échanges qui auront lieu le 14 mars à Saint-Jules dans le cadre de la confection du Palée 2008-2013 du CLD Robert-Cliche.

8.3 - Assemblée générale

Monsieur Chaîné rappelle que l'assemblée générale du CLD Robert-Cliche aura lieu le mercredi 26 mars 2008 à Saint-Odilon-de-Cranbourne.

8.4 - Nomination des membres du C.A.

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC Robert-Cliche doit procéder à la nomination des membres du CA du CLD Robert-Cliche;

4088-08 Sur la proposition de monsieur Henri Gagné, il est résolu que les personnes suivantes forment le CA du CLD Robert-Cliche :

MEMBRES VOTANTS

- **Secteur municipal (sièges 1, 2,3,10) :**

- 1 - Monsieur Roland Giguère, maire de Saint-Victor (fin de mandat, avril 2010);
- 2 - Monsieur Jean-Guy Bolduc, maire de Beauceville (fin de mandat, avril 2009);
- 3 - Monsieur André Labbé, préfet et maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne (fin de mandat , avril 2010);
- 10 - Monsieur Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce (fin de mandat, avril 2009).

- **Secteur « Entreprises manufacturières » (siège 4, 5,6) :**

- 4 - Madame Mélissa Roy, Spécialités M.G.H. inc.(fin de mandat, avril 2009);
- 5 - Monsieur André Spénard, ARTB inc. (fin de mandat, avril 2010);
- 6 - Monsieur Marc Fortin, Groupe Aspec inc. (fin de mandat, avril 2009).

- **Secteur « Institutions publiques » (siège 7):**

- 7 - Monsieur Louis-Maurice Chabot, Centre de formation professionnelle des Bâisseurs (fin de mandat, avril 2010);

- **Secteur « Santé et entrepreneuriat collectif » (siège 8) :**

- 8 - Madame Renée Berberi, Club Parentaïde de Beauce-Centre (fin de mandat, avril 2009).

- **Secteur « Institutions financières » (siège 9) :**

- 9 - Monsieur Claude Lambert, Caisse populaire Desjardins de Beauce-Centre. (fin de mandat, avril 2010);

- **Secteur « Culture et tourisme » (siège 11):**

- 11 - Madame Johanne Lessard, Musée Marius-Barbeau (fin de mandat, avril 2010).

- **Secteur « Primaire », agriculture, forêts, mines (siège 12):**

- 12 - Monsieur Rock Bilodeau, syndicat de l'UPA de l'Érable, des cantons de Broughton et de Beauce-Centre (fin de mandat, avril 2009).

- **Secteur « Commerces et services » (siège 13):**

- 13 - Monsieur Martin Groleau, Septicosol (fin de mandat, avril 2010).

MEMBRES NON VOTANTS :

M. Gilbert Caron, MRC Robert-Cliche;
 M. Daniel Chaîné, CLD Robert-Cliche;
 Mme Jacinthe Veilleux, Emploi Québec;
 Mme Liette Veilleux, MDEIE;
 M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord

9- DEMANDE D'EXCLUSION, SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE

ATTENDU la demande d'exclusion de la zone verte présentée par la ville de Saint-Joseph-de-Beauce, visant une partie des lots 499, 502 et 504 du premier rang nord-est et une partie des lots 501 et 503 des abouts du premier rang nord-est, tous ces lots faisant partie du cadastre de la paroisse Saint-Joseph, circonscription foncière de Beauce

ATTENDU QUE ladite demande a été présentée au Comité consultatif agricole de la MRC Robert-Cliche et a fait l'objet d'une recommandation positive de celui-ci;

4089-08 Sur la proposition de monsieur Louis Jacques, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche accorde son appui à la demande d'exclusion de la zone agricole de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce décrite ci-haut.

10- AGRANDISSEMENT DU PU DE SAINT-ALFRED : AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est présenté par monsieur Jean-Rock Veilleux à l'effet qu'un règlement sera adopté, à une séance ultérieure, concernant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Alfred.

11- SÛRETÉ DU QUÉBEC

11.1 - Article 14 sur le renouvellement de l'entente

À la suggestion de monsieur Renal Roy, secrétaire du Comité de sécurité publique, le Conseil accepte de signifier à la direction de la Sûreté du Québec son intention de ne pas renouveler l'entente qui lie la MRC à cette dernière pour les services policiers sur son territoire. Cette décision n'est pas liée à un mécontentement du Conseil mais est liée à la mécanique de la Loi régissant l'entente, article 14, qui prévoit que l'entente, qui est d'une durée de dix (10) ans, se renouvellera automatiquement avant qu'un avis contraire signifié au moins 12 mois avant son terme : il s'agit donc d'un élément de précaution.

ATTENDU l'entente d'une durée de dix (10) ans signée par la MRC Robert-Cliche avec la Sûreté du Québec pour la desserte policière sur son territoire;

ATTENDU QUE l'article 14 de la Loi sur la police prévoit que ladite entente se renouvellera automatiquement pour une autre durée de dix (10) ans à moins d'un avis contraire donné par l'une des parties au moins douze (12) mois avant son terme.

4090-08 Sur la proposition de monsieur Christian Jacques, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche, à titre de précaution, indique à la direction de la Sûreté du Québec, qu'elle ne renouvellera pas l'entente qui la lie à cette dernière pour la desserte en services policiers sur son territoire.

11.2 - Article 78 sur l'évaluation du directeur de poste

Monsieur Roy indique également que l'article 78 de la Loi qui porte sur le processus d'évaluation du directeur de poste est inopérant, les unions municipales et le gouvernement n'ayant pas encore fixé les balises liées à ce processus. Le Conseil accepte de mettre en place son propre processus : le lieutenant Hovington est au courant de cette conjoncture.

ATTENDU QUE l'article 78 de la Loi sur la police portant sur l'évaluation du directeur de poste est inopérant en raison de l'inaction des unions municipales et du gouvernement du Québec;

4091-08 Sur la proposition de monsieur Louis Jacques, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche mette en place son propre processus d'évaluation du directeur du poste de la SQ de la MRC Robert-Cliche.

12- INTERNET HAUTE VITESSE : ÉTAT DE LA SITUATION

Monsieur Jean-Rock Veilleux indique que lui et monsieur Renal Roy ont eu au moins 5 rencontres en deux jours avec des gestionnaires d'entreprises en communication qui peuvent intervenir sur le territoire de la MRC dans le dossier d'internet haute vitesse. Les demandes de rencontre avec Bell et Telus sont demeurées vaines. La rencontre avec Sogetel s'est avérée surprenante dans la mesure où la compagnie a annoncé qu'elle desservira 65 % de la population de Saint-Alfred en 2009. Monsieur Veilleux se dit heureux de ce dénouement pour sa municipalité, mais il dit maintenir sa détermination à travailler pour l'ensemble du territoire de la MRC.

Monsieur Veilleux demande à monsieur Renal Roy d'apporter le détail de l'évolution du dossier.

Monsieur Roy indique que des représentants de Telvic, de Sogetel, de Novicom, d'Explornet et d'Axion ont été rencontrés.

Telvic a donné une très bonne impression : la compagnie a réglé le cas de Saint-Victor en 2008 et prévoit une intervention à Saint-Jules, Saint-Frédéric et Tring-Jonction pour 2009, par le biais de la fibre

Sogetel indique que le territoire de Saint-Odilon-de-Cranbourne est desservi à 90 %.

La desserte optimale se ferait via la fibre optique, mais il est certain que tous ne peuvent être desservis par la fibre sur le territoire de la MRC : la solution visant à desservir 95 % de la population devra être hybride, soit fibre et onde. Des propositions de Novicom, d'Explornet et d'Axion, via les ondes, s'avéreraient intéressantes. Les promoteurs ont besoin de volonté d'abonnement à cet égard.

À cet égard, Axion a besoin d'une résolution pour réaliser une proposition d'étude de faisabilité

ATTENDU QU'internet haute vitesse est une infrastructure nécessaire à tous les citoyens;

ATTENDU QUE les grands distributeurs s'intéressent principalement aux périmètres urbains;

ATTENDU la pertinence de desservir tout le territoire par internet haute vitesse;

ATTENDU la complexité des méthodes (fibre optique, WI FI, WiMax, filaire);

ATTENDU les nombreux intervenants avec leurs technologies respectives;

ATTENDU QU'il n'existe aucun coût pour la demande de la proposition d'implantation;

4092-08 Sur la proposition de monsieur Christian Jacques, il est résolu à l'unanimité de demander à la firme Axion, par le biais de monsieur Claude Girard, de préparer une proposition d'implantation d'internet haute vitesse sur le territoire de la MRC Robert-Cliche.

13- **MRC LA NOUVELLE-BEAUCE : OPÉRATION EN RÉGIE INTERNE DU CRGD**

Le Conseil prend note de la correspondance de la MRC de la Nouvelle-Beauce qui confirme l'appropriation du surplus conjoint de son CRGD pour l'achat de machinerie lourde suite à la réalisation d'une étude économique sur le fonctionnement du centre.

14- **INTERDICTION DES SACS DE PLASTIQUE**

ATTENDU QUE la MRC encourage depuis plusieurs années l'adoption de comportements favorables en développement durable;

ATTENDU QU'une quantité importante, apparemment près de deux milliards de sacs de plastique sont utilisés chaque année par les consommateurs québécois;

ATTENDU QUE la majorité de ces sacs, fabriqués à partir de produits pétroliers très polluants, se retrouvent à l'enfouissement et représentent ainsi une source importante de pollution;

4093-08 Sur la proposition de monsieur Daniel Perron, il est résolu à l'unanimité d'appuyer la résolution 2008-02-47 de la MRC du Bas-Richelieu et de demander aux autorités gouvernementales de prendre les dispositions nécessaires pour que soit interdite l'utilisation de sacs de plastique en préconisant l'usage de produits écologiques.

15- **BEAUCEVILLE : APPUI AU PROJET DE RÉNOVATION DE L'ARÉNA ET DU CENTRE SPORTIF ET RÉCRÉATIF**

ATTENDU QUE le centre sportif et récréatif et l'aréna de la ville de Beauceville sont des équipements qui permettent de maintenir et d'améliorer les saines habitudes de vie de la population;

ATTENDU QUE ces équipements ont respectivement 42 et 35 ans et qu'ils ont besoin de rénovation pour répondre aux nouvelles normes et au besoin des populations;

ATTENDU QUE le projet de restauration de ces équipements répond à tous les volets du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

4094-08 Sur la proposition de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche accorde son plein appui à la ville de Beauceville dans ses démarches de demandes d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

16- ASSURANCES : RÉACTIONS

4095-08 Sur la proposition de monsieur Daniel Perron, il est résolu à l'unanimité que la MRC fasse part aux médias régionaux d'une lettre réagissant aux propos de monsieur René Dumont, de Promutuel de Beauce, à l'égard des effets sur l'assurance de la mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie.

17- LOGICIEL VS MATRICE GRAPHIQUE

Monsieur Renal Roy indique au Conseil qu'il a sensibilisé les directeurs généraux des municipalités, en avant-midi, quant aux logiciels de gestion de la matrice graphique.

18- COOPÉRATIVE DE SANTÉ

En réponse à une interrogation de monsieur Gagné, monsieur Labbé donne les plus récentes informations relatives à la Coopérative de santé.

19- LEVÉE DE LA RÉUNION

4096-08 Sur la proposition de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 h 55.

André Labbé

Préfet

Gilbert Caron

Secrétaire-trésorier